

Partage d'expérience

Bonnes pratiques en lien avec les IQSS : Qualité de la lettre de liaison à la sortie (QLS)



Sommaire



P3

Contexte

Mise en place de l'indicateur QLS

P5

Objectifs et intérêts

P7

Éléments attendus de la LLS

P1
0

Cas particulier / RETEX du Tinailler

Évolution des résultats et axes forts de l'établissement

Contexte

Mise en place de l'indicateur QLS



Contexte – Mise en place de l'indicateur QLS

- La lettre de liaison est prévue par la loi de Modernisation du Système de Santé de janvier 2016 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et est inscrite dans le Code de la Santé Publique
 - Décret 2016-995 du 20 juillet 2016
- IPAQSS jusqu'à 2016 : Introduction de l'indicateur « Qualité de la lettre de liaison à la sortie » (QLS) à la place du DEC (Délai d'Envoi du Courrier de fin d'hospitalisation)
 - Évaluation de la qualité de la lettre de liaison à la sortie d'hospitalisation => Le courrier de fin d'hospitalisation comprend les éléments nécessaires à la coordination en aval et est envoyé dans un délai inférieur ou égal à 8 jours
- IPAQSS 2018 : Évolution de l'indicateur => DOC (Document de sortie)
 - Le document de sortie comprend les éléments nécessaires à la coordination en aval et est mis à disposition le jour de la sortie (délai égal à 0 jours)
 - Évaluation de la QLS sur 4 critères dédiés
- IPAQSS 2019 : Nouvelle évolution de l'indicateur => QLS
 - Évaluation de la QLS sur 10 critères dédiés
 - Intégration de l'indicateur QLS dans l'IFAQ

Objectifs et intérêts



Objectifs et intérêts

- Objectifs de la Lettre de Liaison à la Sortie (LLS)
 - Garantir la sécurité et la continuité de la prise en charge à chaque étape du parcours du patient entre la ville et l'hôpital
 - Elle intervient à 2 temps de la prise en charge
 - À l'entrée en hospitalisation : Rédigée par le professionnel adresseur afin d'expliquer les motifs d'hospitalisation et toute information importante à transmettre à l'établissement d'aval
 - À la sortie d'hospitalisation : Rédigée par le professionnel de santé afin de reprendre les informations essentielles du séjour du patient, elle est adressée le jour de la sortie au médecin traitant ou au médecin adresseur. Une copie est également remise au patient
- Intérêts
 - Placer le médecin traitant au cœur de la coordination du parcours de soins
 - Partager les informations entre professionnels de santé
 - Sécuriser la prise en charge pour les patients

Éléments attendus



Éléments attendus de la LLS

- Éléments à retrouver sur la lettre de liaison à la sortie
 - Identification du patient
 - Identification du médecin adresseur et du médecin ayant pris en charge le patient dans l'établissement
 - Dates et modalités d'entrée et de sortie d'hospitalisation
 - Motif d'hospitalisation
 - Antécédents du patient, allergies connues
 - Synthèse médicale du séjour : survenue d'EI, identification de BMR/BHRe, administration de PSL, pose de DMI
 - Traitements médicamenteux à l'entrée du patiente, ceux prescrits à la sortie et ceux arrêtés durant le séjour
 - Attente de résultats d'examens ou autres informations complétant la LLS
 - Suites à donner

Éléments attendus de la LLS

- Modalités de transmission de la LLS
 - Adressage par messagerie sécurisée ou tout autre moyen garantissant la confidentialité des données
 - Ajout possible au DMP si le patient en est titulaire
- Recommandations de la HAS depuis 2018
 - Structuration du volet médicamenteux
 - Indication du traitement à l'admission du patient
 - Indication du traitement de sortie avec des explications sur les modifications apportées

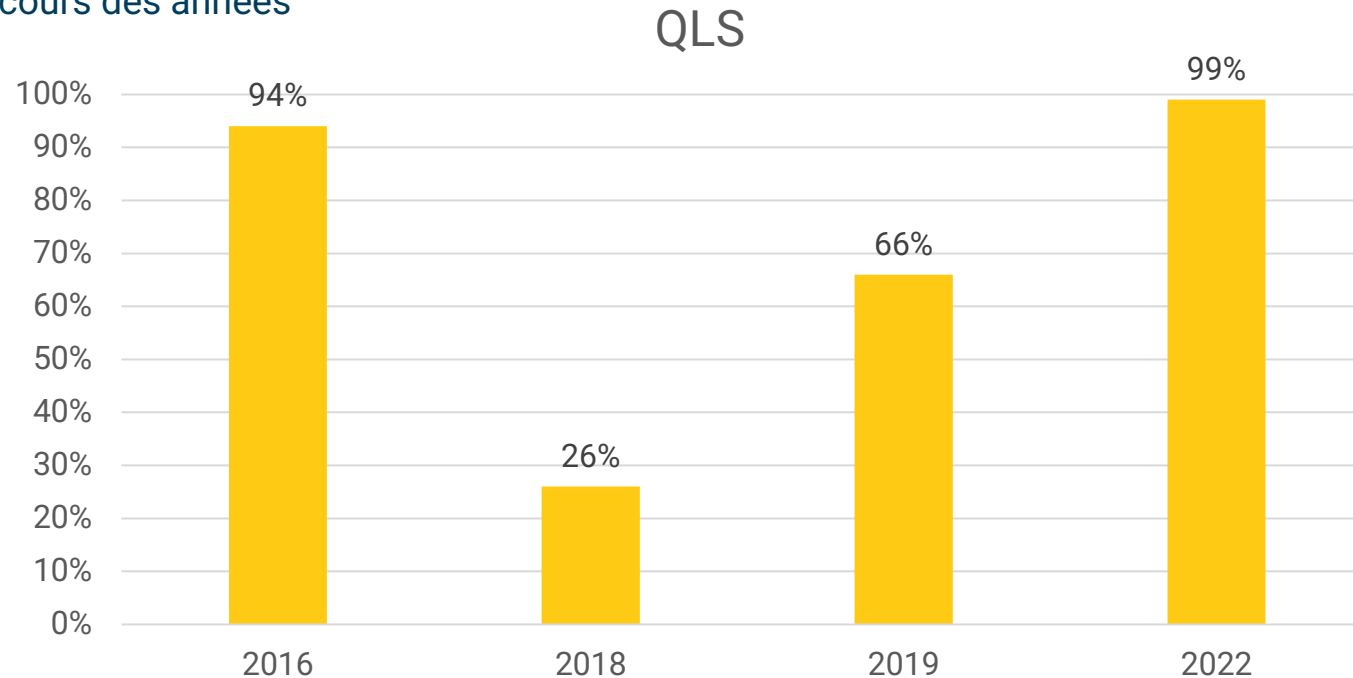
Cas particulier

RETEX du Tinailler



Cas particulier – RETEX du Tinailler

- Évolution des résultats au cours des années



- Commentaires

- Chute du résultat entre 2016 et 2018
 - Évolution réglementaire : Passage du délai d'envoi de 8 jours à remise de la LLS le jour de sortie (J0)
- Mise en place d'un DPI (Hopital Manager) depuis 2016 avec des indicateurs KPI dont un portant sur le document de sortie
- Progression des résultats depuis 2018

Cas particulier – RETEX du Tinailler

- Axes forts de l'établissement
 - Lettre de liaison réalisée pour chaque patient, par son médecin référent, datée du jour de sortie (au plus tard)
 - La date de rédaction notée sur la lettre est similaire ou précède la date de sortie du patient
 - Lettre de liaison remise au patient par le secrétariat, après relecture et validation, le jour de sa sortie
 - Édition papier de la LLS remise au patient le jour de sa sortie
 - Respect des délais réglementaires
 - Lettre de liaison adressée par messagerie sécurisée et papier au médecin traitant et/ou au médecin adresseur le jour de la sortie
 - Respect des délais réglementaires
 - Trame standardisée dans le DPI
 - Paramétrage informatique instauré par le Groupe Clariane – Branche santé Inicea afin de répondre aux attendus réglementaires
 - Prise en compte de l'ensemble des critères demandés dans les IQSS avec report automatique des éléments du DPI dans la LLS
 - Intégration du volet médicamenteux
 - Notification du traitement avant l'admission ainsi que celui à la sortie du patient, avec une information sur les modifications apportées dans la majorité des cas
 - Bilan de la conciliation médicamenteuse ajouté à la LSS lorsqu'elle a été effectuée

Conclusion

- Les exigences en matière de qualité de la lettre de liaison ont augmenté depuis 2016
 - Contenu
 - Délai de remise au patient, ainsi qu'au médecin traitant et/ou adresseur
 - Intégration dans l'IFAQ
- La mise en place d'un DPI avec un formulaire et un paramétrage dédiés ont permis d'améliorer les résultats de cet IQSS
 - Volonté du Groupe avec cahier des charges défini avec l'éditeur du logiciel
 - Intégration d'un encart d'identification du patient avec l'INS et l'adresse de messagerie sécurisée
- Mise en place de KPI Korian, indicateurs de performance clés issus du DPI
 - Intégration d'indicateurs QSS dont la lettre de sortie et l'ordonnance de sortie
 - Suivi mensuel communiqué par établissement
- Communication du dispositif IQSS/IFAQ auprès des professionnels
 - En instance : CME, COVIRIS, réunions de service
 - Via la newsletter qualité mensuelle

Merci

À vos questions !



19 Rue des Lombards, 71870 HURIGNY

T +33 (0)3 85 20 21 22

inicea.fr

